

États généraux de la création théâtrale francophone France 1989

Claude Des Landes

Numéro 54, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/26822ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé)
1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Des Landes, C. (1990). États généraux de la création théâtrale francophone : france 1989. *Jeu*, (54), 151–153.

états généraux de la création théâtrale francophone

france 1989

Dans la foulée des nombreuses manifestations qui marquaient le bicentenaire de la Révolution française, le ministre délégué chargé de la Francophonie, M. Alain Decaux, a décidé de convoquer en France des états généraux de la création, dont ceux du cinéma, du théâtre, de la chanson et de la littérature. C'est à Limoges, pendant le 6^e Festival international des francophonies, les 13 et 14 octobre 1989, que se tenait cette rencontre sur le théâtre. Plus d'une quarantaine d'auteurs venus d'autant de nations avaient été invités à faire part de «leurs doléances» en présence d'observateurs provenant de la profession et de représentants du gouvernement français et de la Société des auteurs et compositeurs (de France); c'est d'ailleurs cette dernière qui avait été mandatée pour mettre sur pied et coordonner l'événement. Prenaient part officiellement aux débats trois auteurs du Québec, Michel Marc Bouchard, Michel Garneau, René Gingras, et, de l'Ontario, Jean-Marc Dalpé.

Ce qui devait être une rencontre de solidarité en faveur de la défense des droits des créateurs dramatiques à l'étendue de l'espace francophone s'est vite polarisé autour des relations nord-sud, c'est-à-dire entre la France et les pays africains et ceux d'Asie. Faut-il ajouter immédiatement que le Québec-Canada s'est fait plutôt discret durant ces deux jours pendant lesquels cocktails ou repas ont bouffé une grande partie des maigres heures laissées aux discussions, lesquelles ont été largement entamées par les discours d'ouverture truffés de citations, les exposés en guise de présentation des membres de la Société des auteurs ainsi que ceux des invités spéciaux.

Dans le peu de temps mis à la disposition des auteurs, quatre grandes questions étaient à l'ordre du jour : l'apport de la francophonie aux écrivains francophones dans le monde; la vocation de l'auteur; les rapports de l'auteur avec son public; la protection des auteurs. Peu de réponses concrètes sinon une série de communications d'aspect scolaire sur les raisons ou les circonstances qui avaient amené les participants à choisir le métier d'auteur. Si les interlocuteurs en sont restés à des propos superficiels, ils auront du moins apporté un certain éclairage sur les rapports qu'ils entretiennent avec leur société distincte. Plus encore, par leurs interventions, les auteurs, qui d'Afrique, qui d'Asie, ou qui des départements d'outre-mer (de France), auront démontré l'emprise dont jouit encore l'Europe continentale sur eux. On avait eu soin de souligner au sommaire de la conférence combien on se félicitait que les travaux se déroulent hors de Paris, mais le ton des déclarations constamment amorti par un lit de coussins laissait sous-entendre à tout moment le respect dû à l'État protecteur. Dans ce contexte révélateur des liens entretenus à travers l'histoire, et malgré l'évolution socio-politique des différents pays du tiers-monde, s'exprimait la faible distance encore franchie qui permette des échanges dans les deux sens.

Le jour enfin venu du véritable dialogue que saluait l'exubérant discours inaugural se sera vite métamorphosé en une ronde de monologues aux coloris plus utopiques les uns que les autres. Si tous se sont entendus pour décrire la raison d'être du théâtre comme un moyen de mettre en valeur l'identité de chacun des pays, de véhiculer des informations sur leur société respective et d'exprimer le besoin de liberté, combien minces ont été les suggestions pour faire valoir l'égalité des échanges. Toutes subversions possibles ont été temporisées par le décorum déployé par l'organisme d'accueil au long du parcours de ces deux jours.

À cette conférence où on se serait cru à un séminaire de l'UNESCO, les représentants du Québec ont eu le net sentiment d'assister à une partie entre des partenaires dont le jeu ne les concernait pas. René-Daniel Dubois, observateur parmi la délégation québécoise, résumait fort bien la situation en ces termes : « Il nous a semblé en effet difficile d'apporter quelque chose dans les débats dont le terrain était déjà préparé, balisé, dans le cadre des rapports presque strictement franco-africains auxquels nous n'avons pas voulu nous mêler. »

Que restera-t-il des recommandations qui ont découlé de ces états généraux? Comment devra se comporter le Québec maintenant qu'il s'est abstenu de voter pour ou contre celles-ci? Bien qu'on ait prioritairement proposé de renforcer la circulation des informations, des pratiques et des productions, par les structures telles que le Festival international des francophonies, le Théâtre international de langue française ou le Centre d'essai des auteurs dramatiques (on évite de parler des maisons de théâtre elles-mêmes!), y a-t-il une chance pour que les mentalités changent au cours de la prochaine décennie? À entendre palabrer ceux qui veulent décroquer les frontières, dans un esprit libertaire de circonstance comme l'a fait la France, n'assistons-nous pas plutôt à un durcissement des autonomies ou du protectionnisme? « À force de mettre de l'avant le matériel, la francophonie fait dégouliner la langue », déclarait, le 19 octobre 1989, le journal *Libération*, dans un article intitulé « Francofaunes ». Sans doute la France devra-t-elle se départir de ses certitudes condescendantes pour entrer de plain-pied, en partenaire égal, dans le XXI^e siècle des cultures vivantes. Sans tomber, à son tour, dans la grandiloquence des pays nantis, le théâtre québécois devra aussi se méfier de la surenchère des pouvoirs créateurs à sa disposition pour, en toute simplicité, se pencher sur des modes d'accueil permanents qui laissent place à la réciprocité.

Pour éviter le climat de curiosité gentille qui cache souvent un mépris des autres (à cet égard, nous en avons subi longtemps les effets), il ne nous reste qu'à miser, en ce domaine, sur l'échange concret entre praticiens, loin de toutes structures qui pourraient mener à classer les individus par catégorie ou susciter des élites parmi producteurs et créateurs. Pour ne pas succomber sous le poids des systèmes bureaucratiques qui savent si bien encadrer les désirs des artistes, ne vaudrait-il pas mieux oublier les comités décisionnels qui, à long terme, n'auront pas seulement dressé la liste de ceux qui ont droit au partage des biens mais aussi celle de ceux qui méritent d'exercer leur métier au sein de la gent théâtrale. Si l'essence du théâtre, quelle que soit la langue, repose sur la connivence d'une équipe de concepteurs, l'existence de la pratique ne saurait se manifester de façon durable sans un apport direct des écrivains. Dans ce cas précis, ce sont les visées professionnelles des auteurs qui peuvent le mieux concourir à mettre de l'avant des projets susceptibles de tisser des liens à la fois durables et profitables : en autant que, pour des raisons dites culturelles, leurs oeuvres ne deviennent pas les produits d'exportation résultant d'accords internationaux purement politiques.

La session de clôture orchestrée par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques s'est déroulée dans un fatras de lectures de textes d'écrivains français qui, autrefois, se sont portés à la défense des droits d'auteur. Braves festivaliers, citoyens et journalistes dans la salle, dignitaires et porte-parole officiels à la tribune devant deux rangées d'auteurs muets : tous auront compris que le débat annoncé n'avait pas eu lieu. Face à un auditoire qui écoutait distraitemment Alain Cuny déclamer du

Lamartine, Hugo, Claudel et les autres, Michel Garneau fut invité à monter à son tour sur scène pour lire un extrait de Beaumarchais; poliment, il salua l'acteur français en lui remémorant le fait qu'il lui avait déjà récité quelques vers de Racine, trente-cinq ans auparavant, pour se faire dire que sa diction était incorrecte; Alain Cuny de lui répondre : «L'art, c'est en effet de faire un charme du défaut dont on souffre»; et Garneau de lui répliquer : «Le défaut dont je souffrais alors était de vouloir être québécois.» Telle que recommandée, à quand cette «action immédiate» de reconduire régulièrement des États généraux de la création théâtrale francophone?

claudes des landes